

Les Espaces Info Energie (EIE) : des spécialistes habitat et énergie au service des particuliers

Initiés en 2001 par l'Ademe en partenariat avec les collectivités locales, les Espaces Info Energie constituent un réseau national de spécialistes pour des **conseils pratiques, indépendants et gratuits** sur la maîtrise de l'énergie :



- isolation
- chauffage
- eau chaude sanitaire
- énergies renouvelables
- aides financières

8 espaces Info-Energie en Alsace

mais un seul numéro de téléphone

N° Vert 0800 60 60 44

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Coordonnées complètes sur ce site :

<http://www.ademe.fr/alsace/aides/page-aides.html>

Le saviez-vous ?

Près de 50% des consommations d'énergie en France dépendent de nos actes quotidiens.

Les réserves d'énergies fossiles diminuent (pétrole et gaz notamment) et leurs prix vont continuer à augmenter dans les décennies à venir.

De plus, les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées à nos consommations d'énergie. Elles nuisent à la qualité de l'air que nous respirons et entraînent l'accroissement de l'effet de serre, responsable du dérèglement climatique. Face à ce constat, chacun a un rôle à jouer.

Des solutions pour payer moins et vivre mieux

Par des gestes simples et des équipements adaptés, chacun peut réduire sa facture énergétique, jusqu'à la diviser par 4 pour les logements les plus énergivores !

A chaque logement sa solution optimale, elle dépend des caractéristiques du logement et de son propre mode de vie. Il vaut mieux se faire conseiller de manière indépendante et comparer les prix et les solutions.

Agir dans sa maison, une démarche en 6 étapes :

1. Consultez les documentations sur les sites www.energivie.fr et <http://ecocitoyens.ademe.fr>
2. Posez vos questions à un conseiller EIE
3. Si votre projet est complexe, faites faire une **visite énergétique** par un bureau d'études indépendant, sélectionné par l'ADEME et la Région (liste sur site www.energivie.fr rubrique "[trouver un professionnel](#)"). Cette prestation vous coûtera 100€, le reste étant pris en charge par l'ADEME.
4. Consultez des professionnels pour mettre en œuvre les travaux préconisés, comparez leurs devis et faites votre choix (liste sur site www.energivie.fr rubrique "[trouver un professionnel](#)")
5. Renseignez-vous sur les aides éventuelles (www.energivie.fr rubrique "[calculer le montant des aides accordées](#)")
6. Entrez les travaux de construction ou de rénovation thermique

Alsace énergivie et l'Union européenne soutiennent les Plans Climat territoriaux www.energivie.fr



Le climat change, nous aussi !

Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes 60 millions à les faire.